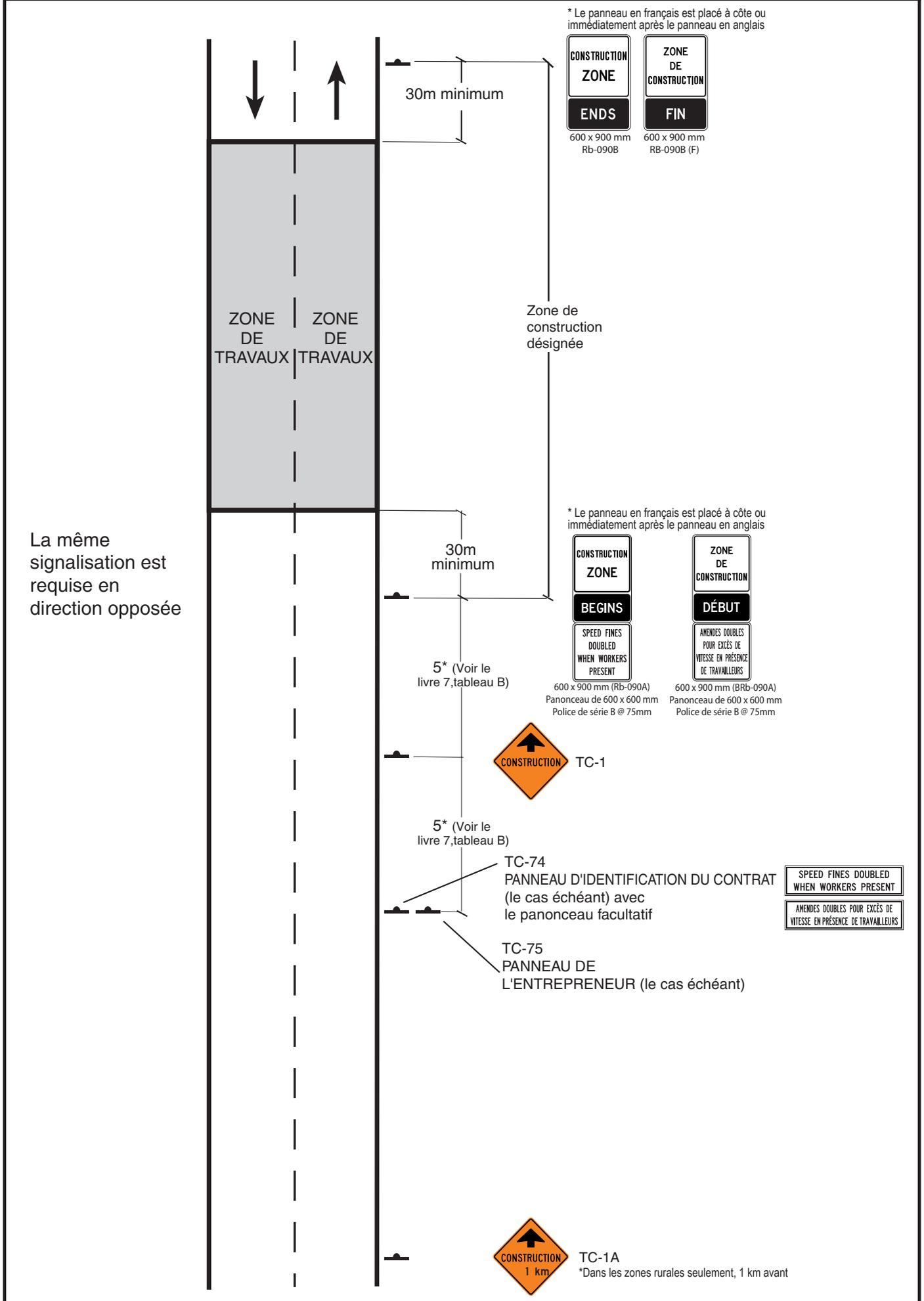


Annexe A - Routes municipales

Route à deux voies
Route à voies multiples
(route à chaussées unique non autoroutière)

Longue durée

****NOTE:**
Ce plan illustre l'emplacement des nouveaux panneaux relatifs aux amendes pour excès de vitesse. Il ne remplace pas la Figure TL-1 du livre 7 de l'OTM - Construction Zone Advisory Signing (Panneaux de recommandation dans les zones de construction).



Amendes pour excès de vitesse dans une zone de construction
Disposition des panneaux - Routes non autoroutières
(Routes municipales)

 **Ontario**
Ministère des Transports
Bureau de la circulation routière
Section circulation et ingénierie

le 5 mai 2006

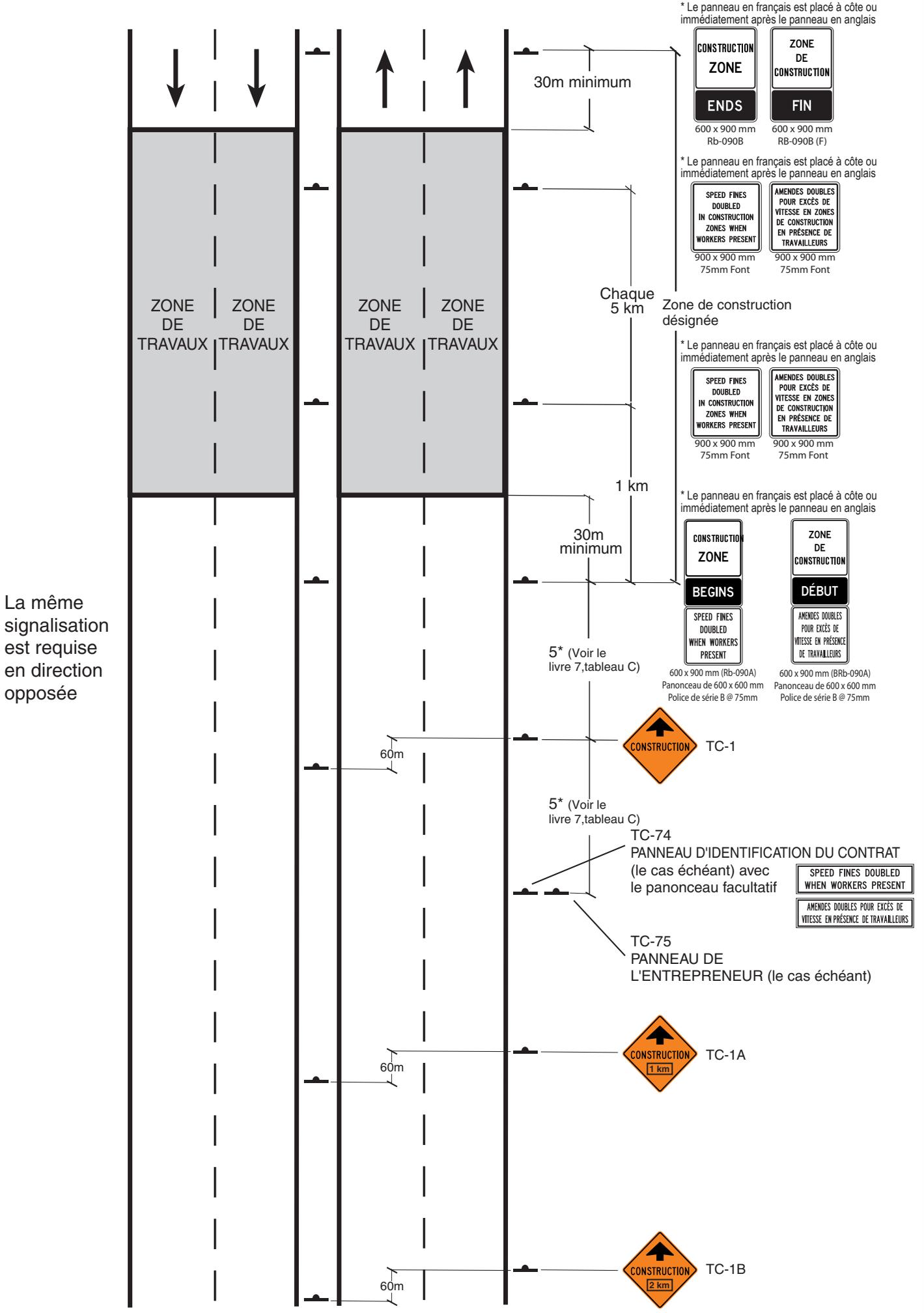
Annexe B - Routes municipales

Route à voies multiples (route à chaussées séparées non autoroutière et autoroute)

Longue durée

****NOTE:**

Ce plan illustre l'emplacement des nouveaux panneaux relatifs aux amendes pour excès de vitesse. Il ne remplace pas la Figure TL-2 du livre 7 de l'OTM - Construction Zone Advisory Signing (Panneaux de recommandation dans les zones de construction).



Amendes pour excès de vitesse dans une zone de construction
Disposition des panneaux - Routes à voies multiples
(route à chaussées séparées non autoroutière et autoroute)
(Routes municipales)

 **Ontario**
Ministère des Transports
Bureau de la circulation routière
Section circulation et ingénierie

le 5 mai 2006